



AG Ordinaire

Paris, 2 février 2021



Union des Professionnels
de la Dépollution des Sites.

1 – Accueil et introduction

2 - Résolution n°1 : présentation et vote du budget 2021

2 – Budget prévisionnel 2021

	BUDGET PREVISIONNEL 2021	Budget prévisionnel 2021	Réalisé à fin 2020	Budget prévisionnel 2020	
Recettes	Cotisations	260 000 €	272 547,50 €	260 000 €	
	Colloque UPDS (répartition bénéfice 50/50 avec Actu-env)	5 000 €	- €	- €	
	Total	265 000 €	272 547,50 €	260 000 €	
Dépenses	Salaires et charges	163 000 €	110 000,00 €	130 000 €	
	Accompagnement Cabinet conseil en affaires publiques	21 000 €	- €	21 000 €	
	Création formation HSE SSP	40 000 €	- €	- €	
	POLLUTEC	35 000 €	- €	35 000 €	
	Cotisations à tiers (Fnade, AFITE, PEXE, AFNOR, LIFTI)	23 600 €	22 152,00 €	21 800 €	
	Loyers yc ménage et assurances/ location de salles	15 000 €	12 000,00 €	18 000 €	
	Réalisation film métier SSP	10 000 €	- €	- €	
	Etude ITGA (début de la phase 2)	10 000 €	8 385,00 €	10 000 €	
	Colloque digital UPDS / partenariat Actu-env	7 500 €	- €	- €	
	Frais de mission / receptions	7 000 €	1 850,00 €	14 000 €	
	Comptable (bilan + gestion paye) + Commissaire aux comptes	6 500 €	6 200,00 €	6 200 €	
	Communication (MàJ plaquettes et kakémonos + MenP UPDS mag)	6 000 €	180,00 €	6 000 €	
	Frais divers (fournitures, téléphone, affranch, gestion informatique yc entretien du site internet, frais bancaires,abonnements)	5 000 €	4 000,00 €	6 000 €	
	Frais avocats	5 000 €	- €	5 000 €	
	Frais d'inscription à colloques	- €	- €	250 €	
	Participation à formation professionnelle	550 €	550,00 €	550 €	
	Divers et imprévus	- €	466,00 €	- €	
	Total	355 150 €	165 783,00 €	273 800 €	
		Résultat d'exploitation	- 90 150 €	106 764,50 €	- 13 800,00 €
		Produits financiers	1 500 €	1 300,00 €	1 150,00 €
	Résultat courant	- 88 650 €	108 064,50 €	- 12 650,00 €	
	Impôt sur les bénéfices (sur les intérêts du CSL)	250 €	150 €	130 €	
	Excédent ou déficit	- 88 900 €	107 914,50 €	- 12 780,00 €	

2 -Budget prévisionnel 2021

Réserves statutaires à fin 2020

RESERVES STATUTAIRES A FIN 2019	210 473,51 €
RESULTAT PREVISIONNEL 2020	107 914,50 €
RESERVES STATUTAIRES PREVISIONNELLES A FIN 2020	318 388,01 €

Réserves statutaires à fin 2021

RESERVES STATUTAIRES A FIN 2020	318 388,01 €
RESULTAT PREVISIONNEL 2021	- 88 900,00 €
RESERVES STATUTAIRES PREVISIONNELLES A FIN 2021	229 488,01 €

3 – Résolution n°2 : Calcul de la cotisation 2021

3 – Calcul de la cotisation 2021

Article 21 des statuts : « chaque année, l'assemblée générale détermine sur proposition du Bureau la cotisation dont sont redevables les adhérents ACTIFS et les adhérents ASSOCIES ».

Adhérents ACTIFS :

Même mode de calcul depuis 2008.

3 tranches en fonction du CA de l'année N-1.

1 part fixe + 1 part proportionnelle au CA de l'année N-1

	CA SSP de la société (année N-1)	Cotisation (année N) € net de taxes
1 ^{ère} tranche	< 5 000 000 €HT	3000 + 0,25/1 000 du CA
2 ^{ème} tranche	de 5 000 000 à 10 000 000 €HT	4000 + 0,20/1 000 CA
3 ^{ème} tranche	> 10 000 000 €HT	5000 + 0,15/1 000 CA

Adhérents ASSOCIES :

Inchangé depuis 2018.

Organisme sans activité commerciale : 1500 € net de taxes/an

Entreprise avec activité commerciale : 5000 € net de taxes /an

3 – Calcul de la cotisation 2021

Collecte des cotisations

Procédure identique à celle de l'année 2020.

Premier appel en février, basé sur 50% du montant de la cotisation de l'année N-1 avec demande informations enquête CA et personnel.

Appel du solde en septembre, calculé sur base déclaration CA année N-1.

4 - Questions diverses